

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
DE MONTREAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Lettre de S. E. Mgr le délégué apostolique du Canada et de Terre-Neuve. — III M. le curé Charrier, p. s. s. — IV Le clergé et la guerre. — V Courtes réponses à diverses consultations. — VI Deux confrères honorés. — VII Prêtres des Quarante-Heures.

**AU PRONE**

Le dimanche 21 avril

On annonce :

La fête de saint Marc et la procession des Rogations (jeudi).

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche 21 avril

**SOLENNITE DE SAINT JOSEPH**

*Depuis le mois de mai 1911, on peut chanter la messe des solennités remises au dimanche dans les chapelles (semi-publiques) de communauté, ce qui n'était accordé précédemment que pour les chapelles publiques et les églises.*

Messes de saint Joseph (ancienne fête du Patronage), double de 1e cl.; mém. du III dim. (et de saint Anselme, aux messes basses); préf. pascale; dernier Ev. du dim. — Aux Iles vêpres, mém. des saints Soter et Caius et du dim.

Le jeudi 25 avril

Dans les églises paroissiales, chant de l'ant. **Exsurge** et des litanies des saints (répétées) pendant la procession suivies de versets, réponses et oraisons. — Messe des Rogations; préf. pascale.

Messe fériale (à la suite du 5e dimanche après Pâques), sans **Gloria ni Credo**; préf. pascale.

*Il est préférable de lire ces litanies pendant la procession, et cette messe que de lire d'autres prières de son choix.*

**TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES**

Le dimanche 28 avril

Tous les titulaires dont l'office tombe du 18 février au 27 avril, n'auront leur solennité que le IVe dimanche après Pâques, le IIe et le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph.